

La section académique du SNES-FSU organise pour ses syndiqué-e-s un

stage académique « PROFESSEUR DOCUMENTALISTE »

animé par Virginie Pays, responsable nationale du SNES-FSU, en charge de la discipline

**le jeudi 5 décembre de 9 h 30 à 16 h 30
à Clermont-Ferrand**

Être professeur documentaliste, c'est exercer au quotidien un métier exigeant et militant qui requiert de jongler avec deux missions, enseignant et gestionnaire du centre de ressources de l'établissement. Cette double fonction, parfois difficile et méconnue tant par les collègues que des chefs d'établissements, confère pourtant au métier toute sa richesse. Alors que la création du CAPES de Documentation en 89 marquait un premier pas vers une reconnaissance institutionnelle, la profession est aujourd'hui toujours en quête d'identité, marquée par de nombreux contentieux statutaires (absence d'agrégation, pas d'inspection spécifique), par un recrutement insuffisant et par la difficulté à faire reconnaître l'importance de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information.

Quelques mois après l'adoption de la Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (qui mentionne le professeur documentaliste et son rôle dans les apprentissages liés au numérique) et après la publication du référentiel de compétences professionnelles des enseignants (juillet 2013), les inquiétudes et les questions quant à l'avenir du métier de professeur documentaliste demeurent vives.

Ainsi, à l'heure où s'ouvre le chantier sur les missions des enseignants, il est important de faire le point sur cette profession. Entre les velléités de l'Inspection générale de dessiner les contours d'un nouveau métier et la mise en place des Centres de Connaissances et Culture (3C) dans les académies, il est important de faire entendre nos revendications et d'affirmer la spécificité de notre profession.

Le stage organisé le 5 décembre prochain sera l'occasion de s'informer pour faire face à des conditions de travail qui deviennent de plus en plus difficile dans les établissements mais également d'échanger sur le métier de professeur documentaliste et son avenir afin de construire ensemble les revendications qui seront portées par le SNES auprès des différents interlocuteurs institutionnels.



Ce stage de formation syndicale donne droit à **autorisation d'absence** sans perte de rémunération à condition de déposer une **demande auprès du chef d'établissement** au moins 30 jours avant, soit **avant le 5 novembre prochain**.

ATTENTION : la demande d'autorisation d'absence n'est pas communiquée à la section académique du SNES-FSU. Vous devez donc **aussi vous inscrire** en nous indiquant si vous prendrez le repas de midi en commun.

Le repas sera pris en charge par le SNES-FSU pour les participants qui s'inscriront pour le déjeuner. Une participation aux frais de transport sera aussi proposée.

Modalités d'inscription, lettre-type de demande d'autorisation d'absence à recopier et fiche d'inscription sur notre site : <http://www.clermont.snes.edu/spip.php?article16>

Rappel : un fonctionnaire (titulaire, stagiaire ou auxiliaire) en activité a droit à 12 jours ouvrables maximum par an au titre du droit au congé pour formation syndicale avec traitement (article 34 - 7° du titre II du statut général du fonctionnaire).